

RAPPORT DE GESTION REGLEMENTE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 (ANCIENNEMENT VERNEUIL FINANCE)

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

LES COMPTES SOCIAUX

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** est négatif à hauteur de (124) K€ contre (161) K€ au 31 décembre 2019.

Le **RESULTAT FINANCIER** est négatif de 7.555 € contre un résultat négatif de 1615.075 € au titre de l'exercice précédent.

Le **RESULTAT EXCEPTIONNEL** est négatif de 212.397 € contre un résultat positif de 356.274 € en 2019.

L'exercice se solde par **UNE PERTE NETTE COMPTABLE** de 344.026 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de 344.026 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi à (566536) €.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Le 21 décembre 2020 la société VERNEUIL FINANCE a cédé la totalité de ses actions (994.065 actions) SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, pour la somme de 1.689.910,50 Euros.

Du fait de cette cession, le périmètre consolidé du GROUPE VERNEUIL FINANCE est composé que de Verneuil Finance.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

L'endettement net est de 612.696 €uros. La situation financière de la Société fait ressortir un endettement stable par rapport aux capitaux propres (612.696 €/ 687.918 €).

AUTRES INFORMATIONS

Activités en matière de recherches et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts

Pour l'exercice 2020, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (article 243 du CGI)

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/12/2020	0	0	0
31/12/2019	0	0	0
31/12/2018	0	0	0

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2020, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs est de 612 K€, y compris les factures non parvenues, et se décompose comme suit :

En K€	31.12.2020	31.12.2019
Echu	0	0
de 0 à 30 jours		
de 31 à 60 jours		
61 jours et plus		
Factures non parvenues	612	92
TOTAL	612	92

Prêts interentreprises à moins de deux ans

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6, 3 bis-al. 2 du Code monétaire et financier, le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, s'élève à 0 € au titre de l'exercice écoulé.

LES COMPTES CONSOLIDES

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe VERNEUIL FINANCE est composé :

- De la société VERNEUIL FINANCE, consolidée par intégration globale,

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2020 de VERNEUIL FINANCE ;

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 s'élève à 0 K€ contre 0 K€ pour l'exercice 2019.

Répartition par société (en K€)	31.12.2020	31.12.2019
Verneuil Finance	0	0
Total	0	0

Le **RESULTAT de l'ensemble consolidé 2020** est de (344) K€ contre un résultat négatif net part du Groupe de (394) K€ au titre de l'exercice 2019.

La décomposition du résultat net consolidé est la suivante :

En K€	31.12.2020	31.12.2019
Résultat opérationnel :		
Verneuil Finance	(344)	191
Financière Duc	0	0
Total	(344)	191
Résultat net part du Groupe :		
Verneuil Finance	(344)	(197)
Société Française de Casinos	-	(591)
Financière Duc	-	-
Total	(344)	(394)

SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

VERNEUIL FINANCE

Pour rappel, la société a cédé le 21 décembre 2020 sa participation dans SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

AUTRES PARTICIPATIONS

NEANT

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- **Covid-19**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2020. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2020 au titre de cet événement.

- **Réduction de capital**

La réduction du capital social non motivée par des pertes de 769.485,50 euros par réduction de la valeur nominale de 1 euro à 0,30 euro permettant à la Société de redistribuer à l'ensemble de ses actionnaires la somme de 769.485,50 euros soit 0,70 euro par action détenue a été approuvé en assemblée générale mixte du 5 mars dernier. Le délai d'opposition des créanciers a été purgé le 26 mars 2021.

- **Opération d'apport réalisée le 29 mars 2021 et constitution d'un groupe de premier plan dans le conseil aux entreprises**

(cf présentation d'Alan Allman Associates en Partie 2)

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

(cf présentation d'Alan Allman Associates en Partie 2)

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS :

François GONTIER (Administrateur, Président Directeur Général)

Ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2019. Il détient 20 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2020 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE, Gérant
FOCH DEFENSE SECURITE	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH SCHUMAN CONSTRUCTION	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS	SARL	Gérant
AMAURY	SCI	Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant
VERNEUIL FINANCE	SA	Président Directeur Général

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Robert LABATI (Administrateur)

Nommé par l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juillet 2018. Il détient 2.515 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2020 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CERRETO Participations	SA	Président Directeur Général
CTA Holding	SA	Administrateur
E-attestation.com	SAS	Membre du comité de Direction
Groupement Foncier Agricole du Domaine de Vineuil		Gérant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mariam CHAMLAL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2014. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2020 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CHAMLAL PLEYEL	SCI	Gérante

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mélanie GAREL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 31 juillet 2017. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2020 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
GAM GAREL	SCI	Gérant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

JETONS DE PRESENCE

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice 2020, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.12.2020			31.12.2019		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	20.000 €	4.000 €	24.000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0€	0 €	20.000 €	4.000 €	24.000 €

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

EXAMEN ANNUEL DES CONVENTIONS

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice 2020 et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2020 :

Néant

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

La Société VERNEUIL FINANCE n'a pas de salariés et n'est donc pas concernée par la lutte contre les discriminations et par la promotion de la diversité.

RISQUES

VERNEUIL FINANCE n'est pas exposée au risque de change.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DE VERNEUIL FINANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que :

- la Société n'emploie plus aucun salarié et son activité ne comporte pas de risques sociaux,
- L'activité de la Société consiste à détenir des participations et ne comporte pas de risques environnementaux.

DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote : la Société VERNEUIL ET ASSOCIES détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Aucune modification de cette détention n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

Au 31 décembre 2020, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
VERNEUIL ET ASSOCIES	900.404	81,91	900.404	81,91
FOCH INVESTISSEMENTS	10.643	0,97	10.643	0,97
Autres actionnaires nominatifs	13.755	1,25	13.755	1,25
Public	174.463	15,87	174.463	15,87
Total	1.099.265	100,00%	1.099.265	100,00%

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aucune rémunération n'a été versée, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la Société VERNEUIL FINANCE,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la Société VERNEUIL FINANCE à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

DELEGATIONS EN COURS

NEANT

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons que le montant des honoraires, au titre des exercices clos les 31 décembre

2019 et 2020, versés par VERNEUIL FINANCE et les Sociétés faisant l'objet d'une intégration globale à la date de clôture de l'exercice, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes annuels et consolidés de notre Société s'est élevé à :

En €	JPA	AUDITEM	JPA	AUDITEM
	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2019
AUDIT				
Commissariat aux comptes et certification des comptes				
- Émetteur	25.000	25.000	25.000	25.000
- Filiales intégrées globalement				
Missions accessoires				
- Émetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	25.000	25.000	25.000	25.000
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social				
- Émetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Autres				
Sous-total				
TOTAL	25.000	25.000	25.000	25.000

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, la Société n'avait aucun salarié.

AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

(14ème résolution)

Il sera soumis à l'Assemblée générale du 23 juin 2021 une autorisation pour que le conseil d'administration puisse acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société portant sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (ancien article L. 225-209).

Nous vous demandons donc dès à présent de voter cette autorisation de rachat par la Société de ses propres actions dans les conditions suivantes :

- (i) Ces acquisitions seront destinées à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants :
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des marchés financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018 (prorogée par la Décision AMF n° 2020-01 du 8 décembre 2020) et toutes autres dispositions qui y sont visées ;
 - l'attribution ou la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
 - la conservation et remise ultérieure, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 10% du capital ;
 - remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières (titres de capital ou titres de créances) donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ordinaires de la Société ;
 - annulation ultérieure des actions ordinaires acquises, dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée en vertu de la 32e résolution de la présente Assemblée Générale, ou de toute résolution ayant le même objet que celle-ci qui viendrait à être autorisée par une autre Assemblée Générale des actionnaires de la Société ;
 - la poursuite de tout autre but autorisé ou toute opération ou pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur ou par l'Autorité des marchés financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;
- (ii) Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élèvera à 10.000.000€. Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserves des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- (iii) Il est précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au

nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant une durée de la présente autorisation.

- (iv) Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder 10 euros (hors frais, hors commission).
- (v) Cette autorisation serait valable pour une durée maximum de 18 mois à compter de la prochaine assemblée convoquée pour le 23 juin 2021.

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	1 099 265	1 099 265	10 992 650	10 992 650	10 992 650
Nombre des actions existantes	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			4.692.298	9.227.328	2 345 876
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0

Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		(419.805)	2.498.427	248.685	(2.603.302)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Résultats dilués par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
V. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0